

Conditions de travail dans les deux pays

Type de contrat de travail

	France	Hongrie
Salaire minimum légal par mois (brut)	1 539, 42 €	474 € 619 € pour les ouvriers qualifiés
Types de contrats	Contrat à Durée Indéterminée	Contrat à Durée Indéterminée
	Contrats atypiques	
	Travail Temporaire ou saisonnier	Contrat de Travail « simplifié » (pour une embauche temporaire dans le secteur de l'agriculture et du tourisme, ou contrat intérim)
	Contrat à temps partiel	Contrat à temps partiel (dans le cadre d'un CDI ou CDD)
	Contrat d'Apprentissage	Contrat pour les étudiants (afin d'accomplir un stage pendant ses études)
	Contrats d'aide à l'insertion : - Contrat de professionnalisation - Contrats de travail aidés	Contrats de travail aidés
	Contrat de mise à disposition (en cas de travail à temps partagé)	Contrat de mise à disposition (dans le cadre d'un CDI ou CDD)
	Travail à distance et travail à domicile (dans le cadre d'un CDI ou CDD)	Travail à distance et travail à domicile (dans le cadre d'un CDI ou CDD)
	L'embauche par un groupement d'employeurs	Contrat de travail avec plusieurs employeurs
	Portage salarial	
		« Job rotation » (plusieurs employés pour le même poste)
		Contrat d'emploi occasionnel (sous forme de CDD)
		Contrat de travail pour les handicapés
	Contrat de travail pour les cadres	
Durée légale de travail	35 heures	40 heures

Conditions de travail dans les deux pays

Litiges & horaires

	France	Hongrie
Litige Employeur/Employé, où s'adresser ?	Conseil de Prud'Hommes	Tribunal du Travail
Heures supplémentaires / an	220 heures (contingent légal) une convention peut définir un contingent différent.	250 heures (dérogation conventionnelle possible +max 50 heures, convention individuelle +100)
Congé par an (hors RTT pour la France)	30 jours ouvrables (soit 5 semaines)	20 jours ouvrables (Le nombre de jours de congés augmente avec l'âge de la personne)
Congé maternité	16 semaines minimum (Si 3 ^e enfant (26 semaines) ou si jumeaux (34 semaines))	24 semaines
Congé de maladie ordinaire	max.12 mois consécutifs (congés rémunérés par la Sécurité sociale, sauf les 3 premiers jours)	15 jours/année (rémunérés par l'employeur, le congé peut être interrompu) A partir du 16^{ème} jour (pour une durée maximale de 12 mois, il est possible de percevoir une rémunération de la part de la Sécurité Sociale)

Conditions de travail dans les deux pays

Resortissants de l'UE

Ressortissants de l'UE, être en possession de :	France	Hongrie
Pour résider	Carte d'identité ou Passeport (en cours de validité)	Carte d'identité ou Passeport (en cours de validité) Certificat d'enregistrement (en cas de séjour de plus de 3 mois)
Où se rendre ?	Mairie du domicile	Mairie du domicile Office de l'immigration et de la nationalité (pour le certificat)
Exercer une activité professionnelle	<p>Vous n'êtes pas obligé de détenir un quelconque titre de séjour ou de travail, mais vous devez pouvoir fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si vous êtes salarié, une déclaration d'engagement établie par votre employeur ou un contrat de travail, • si vous êtes non-salarié, tout document prouvant l'existence et le caractère durable de votre activité (inscription au registre du commerce et des sociétés, au répertoire des métiers...), • si vous êtes prestataire de services, tout document commercial (contrat de sous-traitance, contrat de prestation, ordres de service...). 	<p>En tant que ressortissant de l'UE, si vous souhaitez exercer une activité professionnelle en Hongrie, il n'est pas nécessaire de solliciter la délivrance d'un permis de travail. Cependant, votre employeur doit procéder à un enregistrement auprès des autorités compétentes.</p>
Où se rendre ?	Déclaration auprès de l'URSSAF par le travailleur indépendant ou par l'employeur-	Votre employeur doit vous déclarer auprès de l'Office Nationale de l'Emploi